

Agé de 13 ans; Henri-Joseph, âgé de 10 ans; Achille-Louis, âgé de 8 ans 1/2; Alfred-Louis, âgé de près de 7 ans, et Marie-Hortense, âgée de 2 ans 1/2.

Les témoins déclarèrent que Kinck était parti quelque temps auparavant pour l'Alsace, où ses affaires l'appelaient; qu'il y avait été suivi peu de temps après par son fils aîné, et qu'enfin il était allé à Paris, où il avait fait venir le reste de la famille.

A l'hôtel où la femme Kinck s'était adressée le 19 septembre, un voyageur était en effet inscrit sous le nom de Jean Kinck. Il avait disparu le jour même de la découverte des cadavres. On perdait de même la trace de Gustave Kinck.

Malgré l'inraisemblance d'un crime aussi monstrueux, on se demanda si le père et le fils n'étaient pas les auteurs du sextuple assassinat commis dans la nuit du 19 au 20. On les recherchait activement lorsque le 29 septembre, le meurtrier de la famille entière tomba sous la main de la justice qui ne songeait pas à lui.

L'accusé qui était arrivé au Havre dans la soirée du 20 septembre et y avait couché successivement dans deux hôtels différents sous le nom de Risch en prétendant venir de Roubaix, fut signalé à la gendarmerie comme ayant des allures suspectes, tenant des propos étranges et sinistres, et cherchant à se procurer, à prix d'argent et par des moyens frauduleux, des papiers sans lesquels il avait inutilement tenté de s'embarquer pour les Etats-Unis. Le 29 septembre, abordé par un gendarme, il parut troublé et donna des explications embarrassées. Il avait à la main une blessure récente qu'il essayait de dissimuler. L'agent se mit en devoir de le conduire devant le procureur impérial. Pendant le trajet, l'inconnu réussit à s'échapper et courut se précipiter dans un des bassins du port. Le Calfat Hauguel se jeta courageusement à sa poursuite dans les eaux profondes où il dut engager une lutte contre cet homme résolu à se noyer.

L'accusé fut ramené sur le quai dans un état voisin de l'asphyxie et transporté à l'hospice. On trouva soigneusement cachés sous ses vêtements et dans ses chaussures, de nombreux papiers tels que titres de créances et de propriétés, valeurs de Commerce, factures ou quittances au nom de Jean Kinck. Il était en outre porteur de 210 francs en pièces de cinq francs en argent, la plupart à l'effigie du roi des Belges; de deux montres: l'une en argent et l'autre en or, et de divers objets qui furent reconnus, plus tard, comme ayant appartenu à la famille Kinck. Lorsqu'il revint à lui, il refusa d'abord de répondre aux questions qui lui furent adressées et feignit même une prolongation de son évanouissement. Mais le crime de Pantin et le nom de Kinck étant déjà connus partout. Les paroles prononcées autour de Troppmann lui firent entendre qu'on le prenait pour un de ceux qu'accusait la voix publique. Il se décida à avouer son identité et à reconnaître que les objets saisis sur lui n'étaient en sa possession que par suite de l'assassinat de la femme et des enfants Kinck. Mais la lecture des journaux lui avait appris les soupçons que la disparition de Jean et de Gustave Kinck faisait peser sur ces derniers et il chercha à exploiter ce bruit en inventant la fable suivante:

Il avait, dit-il pendant un séjour qu'il avait fait à Roubaix, connu la famille Kinck. Jean, ayant gravement à se plaindre des infidélités de sa femme, avait résolu de s'expatrier en emmenant son fils aîné. Il avait confié son projet à Troppmann et l'avait décidé à se rendre avec lui en Amérique. Tous deux avaient fait un voyage en Alsace, puis à Paris pour préparer le départ. A Paris, Gustave avait rejoint Kinck et avait annoncé l'intention d'avoir une dernière explication avec sa femme et de revoir ses enfants et les avait fait venir Troppmann étant allé les chercher à la gare et les avait emmenés en voiture près du lieu convenu pour le rendez-vous. Il avait d'abord fait descendre la mère et les deux plus jeunes enfants, et les avait conduits, sans se douter de la scène qui se préparait jusqu'au point où les attendaient Jean et Gustave Kinck. Jean s'était aussitôt précipité sur sa femme et l'avait frappée à coups de couteau. Une lutte s'était engagée; la femme avait pu désarmer son mari, et avait cherché à s'enfuir. Troppmann était intervenu pour la retenir et avait reçu d'elle la blessure dont sa main portait la trace. Elle avait enfin succombé. Pendant ce temps, Gustave avait étranglé sa sœur et son frère. Jean les avait achevés à coups de pioche. Le père avait alors enjoint à Troppmann d'aller chercher les trois autres enfants. L'accusé avait obéi possiblement, puis s'était tenu à l'écart tandis que Jean et Gustave frappaient leurs dernières victimes. Le meurtrier accompli, Jean s'était rapproché de Troppmann et lui avait remis un petit panier qu'il avait apporté la femme Kinck et où se trouvaient des papiers et de l'argent. Ils s'étaient ensuite séparés en convenant que l'accusé partirait dès le lendemain pour le Havre et ferait les préparatifs de l'embarquement. Depuis il n'avait plus revu Jean Kinck et il avait seulement aperçu Gustave près de l'octroi de Pantin dans la matinée du 20 septembre.

Tel était l'inraisemblable récit par lequel Troppmann, réduisant à un rôle odieux mais secondaire, la part qu'il avait prise au meurtre, espérait égarer les investigations des magistrats.

Tous les éléments de la procédure sont venus successivement démontrer la fausseté de ces allégations et prouver qu'il était non seulement le seul auteur du crime que l'on venait de découvrir, mais aussi l'assassin des deux hommes qu'il accusait.

Le premier démenti fut donné à sa déclaration par la découverte du cadavre de Gustave. Le 26 septembre, dans le champ même où avaient été trouvés les corps enfoncés pendant la nuit du 19 au 20 et à quelques mètres seulement de la fosse d'où ils avaient été retirés celui du fils aîné fut à son tour exhumé. Il était couvert de blessures. Le couteau qui avait servi à l'égorger était resté dans une plaie qui traversait la poitrine entière. La pointe, dit une des pièces de l'information, se sentait sous la peau de l'autre côté.

Troppmann, mis en présence de cette septième victime ne perdit pas le sang-froid qu'il avait conservé quand on lui avait mon-

tré les six premières. « Je ne savais pas, dit-il seulement, qu'il avait aussi assassiné » donnant ainsi à entendre que Jean Kinck après avoir eu son fils pour complice avait dû lui donner la mort.

Les constatations matérielles faites sur le lieu du crime et l'examen scientifique du cadavre, démontrent que le meurtrier de Gustave avait nécessairement été antérieur à celui de sa mère et de ses frères. Il était d'ailleurs évident que le jeune homme n'avait pu être enterré postérieurement à la matinée du 20 septembre, à partir de laquelle la foule avait afflué dans le champ où son corps avait été ensuite découvert. L'accusé n'en persiste pas moins dans son système. L'instruction dut tout approfondir et elle révéla ce qui suit:

Troppmann, aujourd'hui âgé de vingt ans est originaire de Cernay, bourg situé dans le département du Haut-Rhin. Après avoir reçu une certaine éducation, il a fait son apprentissage comme mécanicien dans les ateliers de la société de Troppmann et Kamby, dirigée par son père. Il était heureusement doué sous le rapport de l'intelligence, et il lui suffisait d'être laborieux pour se créer une existence honorable. Mais il nourrissait d'autres projets. Sombre, susceptible et violent, il semblait livré à des rêves ambitieux et jaloux que trahissait la nature de ses propos. Il lisait constamment et avidement les publications où il trouvait le récit de grands crimes ou d'événements dramatiques faisant des expériences de chimie et négligeait sa profession. En décembre 1868, Troppmann père avait vendu des machines à un industriel de Paris. L'accusé fut chargé de les installer. Il logea à Pantin, où il demeura précisément aux Quatre-Chemins jusqu'en mai 1869. Les quelques personnes qu'il a fréquentées pendant ce séjour témoignent de la préoccupation de s'enrichir qui l'agitait. Peu de temps après il fut envoyé par son père à Roubaix pour établir une machine; et ce fut là qu'il fit la connaissance de la famille Kinck.

Jean Kinck offrait un remarquable exemple de toutes les qualités que dédaignait Troppmann. Originaire comme lui de l'Alsace, il avait été d'abord simple ouvrier; le travail, la bonne conduite et l'économie avaient rendu ses entreprises prospères; devenu chef d'atelier, puis patron, il avait organisé un établissement important et acquis presque une fortune. Sa femme appartenait à une famille honorable de Roubaix. Ils donnaient à leurs enfants une éducation qui assurait leur avenir, et se préparaient à élever de même le septième enfant que la femme Kinck portait dans son sein. La plus parfaite union régnait dans le ménage. La femme était, au dire de tous, un modèle d'épouse et de mère; quant à Jean Kinck, de nombreux témoins ont déposé de la vive tendresse avec laquelle il remplissait tous les devoirs inférieurs et de la tristesse qu'il ressentait toujours lorsqu'il était obligé de faire quelques absences.

Sur un seul point, le mari et la femme n'étaient point entièrement d'accord: Kinck, indépendamment de trois maisons qu'il possédait à Roubaix, avait à Bühl, près du pays de l'inculpé, une propriété qu'il voulait agrandir. Il avait quelquefois manifesté la pensée d'aller l'habiter un jour, et sa femme s'efforçait de le détourner de ce dessein. Troppmann songea à exploiter le sentiment qui attirait son compatriote vers le lieu de leur commune d'origine. On vit ce jeune homme ombrageux qui jusqu'alors ne s'était intimement lié avec personne, s'insinuer dans l'intérieur de la famille Kinck, mais surtout fréquenter constamment le père dont l'âge était cependant très éloigné du sien. Il avait sans cesse avec lui des entretiens particuliers, à la suite desquels un témoin entendit Kinck parler d'un ami qui se faisait fort de lui faciliter une acquisition en Alsace. L'accusé, de son côté, témoignait plus que jamais par des paroles l'ardent désir de faire rapidement fortune. Il annonçait qu'il ferait une chose qui étonnerait l'univers entier. Tous les moyens dit-il, étaient bons, et un séjour en Amérique faisait au besoin oublier la source d'une richesse mal acquise. Un plan de voyage en Alsace qu'il avait révélé les faits et les correspondances recueillis par l'instruction, s'organise dans ces conditions entre Kinck et Troppmann. Personne ne savait rien encore de leurs projets, lorsque le 18 août, Troppmann le premier, quitta Roubaix, muni d'un itinéraire qu'on a saisi sur lui et qui était écrit de la main de Jean Kinck. Il se rendit chez ses parents à Cernay et y arriva le 21. Le jour même, il écrivait à Kinck une lettre que l'on a retrouvée dans les papiers de ce dernier, et où, annonçant qu'il avait déjà pris les dispositions convenues, il donnait rendez-vous à son ami dans la gare de Bollwiller. Il ajoutait ces mots qui devaient inspirer à la famille une entière confiance: « Faites en sorte d'être bien d'accord avec votre femme, et qu'elle reste éveillée le 2 septembre de 10 à 11 heures, car à cette époque nous pourrions parfaitement être de retour à Roubaix. »

Kinck répondit aussitôt à cet appel. Dès le 24 août, il quitta Roubaix en disant qu'il ne ferait qu'une courte absence, qu'il allait pour ses affaires en Alsace, et qu'il irait voir sa sœur, la femme Roller, à Guebwiller. Il emporta avec lui une somme peu considérable, mais en même temps des chèques au blanc détachés de son carnet de la Caisse commerciale de Roubaix, Decroix, Vernier, Verley et Compagnie.

Le 25 vers 14 heures du matin, il arriva à Bollwiller. Troppmann l'y attendait. On les vit monter dans un omnibus qui les conduisit à Soultz. Là, Kinck déposa dans le bureau des voitures les deux sacs de nuit et le carton à chapeau qui composaient tout son bagage et demanda à quelle heure de la soirée passait la voiture allant à Guebwiller. Tous deux allèrent prendre un repas chez la femme Lavert. Kinck paya la consommation et ils s'éloignèrent rapidement dans la direction de Watwiller.

A partir de ce moment, personne n'a plus revu Jean Kinck. Ses parents de Guebwiller, auxquels il avait annoncé sa visite, s'inquièrent et écrivent à Roubaix une lettre mal adressée qui s'égare et qu'on n'a retrouvée que plus tard, au cours de l'instruction, dans les bureaux de la poste. Qu'était devenu

Kinck? comment pouvait-on expliquer que son voyage dans le Haut-Rhin se fut borné à une apparition de quelques heures et que surtout au moment d'un prétendu départ pour l'Amérique, il n'eût visité ni sa famille ni sa propriété de Bühl près de laquelle il était venu? A ces questions posées par le magistrat instructeur, Troppmann s'est borné à répondre que Kinck était subitement parti pour Paris, le chargeant de terminer ce qu'il y avait à faire en Alsace.

Jean Kinck n'est pas allé à Paris, Troppmann n'a pu dire de quel lieu et par quelle voie il était parti et il n'a pu expliquer comment les colis déposés dans le bureau des voitures de Soultz, y sont restés jusqu'au moment où l'information les y a découverts. Suivant lui, Kinck était demeuré à Paris du 25 août au 20 septembre, et ils s'y étaient trouvés ensemble pendant la presque totalité de ce séjour: il n'a pu citer une personne qui eût vu son ami, ni un hôtel où il fut descendu, ni une affaire qu'il eût réglée, ni un lieu quelconque où sa trace eût été aperçue. Il s'est borné à prétendre que Kinck menait une vie mystérieuse, changeait sans cesse de domicile, sans vouloir lui indiquer les hôtels où il descendait, ne le rencontrait qu'au café ou dans la rue; il se faisait adresser sa correspondance à l'hôtel même de Troppmann où il avait prié celui-ci de prendre le nom de Jean Kinck.

Il a fallu qu'il allât jusqu'à dire, en présence de la découverte faite entre ses mains ou à l'hôtel de la totalité des lettres et dépêches envoyées à l'adresse de Jean Kinck, que celui-ci les lui avait abandonnées après les avoir lues. Il eût suffi de pareilles déclarations pour prouver que Kinck avait été tué par son compagnon, dans sa promenade du côté de Watteville. Mais à dater du moment où il avait disparu, l'information a pu suivre Troppmann pas à pas. Le 23, il revient de Cernay. On remarque son agitation et ses allures plus suspectes encore que de coutume. Il parle d'un monsieur avec qui il devait s'associer pour d'importantes entreprises. Malgré la gêne où est sa famille et où sait qu'il doit être lui-même, on voit en sa possession une montre et une chaîne en or, des billets de banque et des sommes qu'il prodigue dans des courses en voitures à la fête d'Uffholtz. Il est en définitive, nanti de la déposition entière de Jean Kinck.

La dame Kinck attendait impatientement des nouvelles du voyage de son mari. Elle reçut, dès le 27, une lettre qui n'a pas été conservée, mais que Troppmann a toujours reconnu avoir écrite lui-même, comme toutes celles dont il sera question par la suite, en soutenant seulement que Kinck, accidentellement blessé à la main, l'avait chargé de tenir la plume et s'était contenté de signer. Dans cette lettre était renfermé un des chèques qu'avait emportés le voyageur, les blancs étaient remplis par un reçu de 5,500 fr., daté de Guebwiller, le 25 août, et la signature Jean Kinck y était apposée. La dame Kinck était priée d'aller en toucher le montant à la caisse commerciale et d'expédier la somme poste restante à Guebwiller.

Elle se présenta le 28, à la caisse. On fit d'abord quelques difficultés pour opérer entre ses mains un versement aussi considérable. Elle parvint cependant à se faire remettre les 5,500 fr. et les expédia aussitôt à l'adresse indiquée sous deux enveloppes chargées. A la même date, Gustave Kinck écrivit directement à son père qu'il croyait descendu chez la dame Roller à Guebwiller, une lettre que cette femme a pu représenter et par laquelle il annonçait l'envoi de l'argent.

Le 31 août, Troppmann se rend au bureau de poste de Guebwiller. Il se présente sous le nom de Jean Kinck et produit à l'appui de son dire des papiers appartenant à Kinck. Le receveur frappé de sa jeunesse, refuse de lui délivrer les lettres. Troppmann déclare alors qu'il est Jean Kinck fils. Le receveur demande une procuration.

Deux jours après, l'accusé se présente de nouveau. Il est, cette fois, porteur d'une pièce écrite sur papier timbré, donnant pouvoir de Jean Kinck père à Jean Kinck fils, pour retirer les lettres chargées. Le receveur exige l'enregistrement de la procuration et la légalisation de la signature. Troppmann se retire, puis revient dans la journée et insiste en prétendant qu'on lui avait assuré que la pièce était suffisante. Le fonctionnaire venait d'apprendre qu'une femme Leuw, parente de la famille Kinck, était à Guebwiller. Il la manda au bureau et la met en présence de Troppmann. Cette femme déclare qu'il n'existe pas de Jean Kinck fils. Troppmann soutient qu'il est Emile-Jean Kinck. Le témoin persiste, et l'accusé s'éloigne en annonçant qu'il reviendra avec son père.

Mais il sent qu'une nouvelle tentative ne peut que le compromettre. Il part aussitôt pour Paris, y arrive le 20 septembre, vers 10 heures du soir, se rend au chemin de fer du Nord et prend un train qui le dépose à Lille.

Dans la matinée du 4, il monte dans une voiture de place et se fait conduire à Roubaix chez la femme Kinck. Il s'annonce comme venant de la part de Kinck que des affaires urgentes ont appelé et retiennent à Paris. Il explique que le receveur de Guebwiller a refusé de lui remettre les 5,500 fr., et que Jean n'ayant pas le temps de retourner en Alsace, charge son fils Gustave d'aller retirer les fonds. Il produit une lettre que Kinck, dit-il, lui a dictée et a signée. Cette pièce qui est au dossier, est ainsi conçue: « Ma chère famille, il faut maintenant dévoiler notre affaire. J'avais chargé Troppmann pour chercher les lettres, car je ne peux pas quitter Paris maintenant. Troppmann vous expliquera tout lui-même mieux que je ne pourrais vous écrire. Il faut que toute la famille vienne à Paris pour deux ou trois jours. Ceci ne vous fera pas grand tort car Troppmann m'a donné un demi-million. Je veux l'avoir absolument. Toti Gustave, tu partiras d'abord pour Guebwiller pour chercher l'argent. Je t'envoie une procuration que tu feras signer par M. le maire. Tu feras faire les papiers avant de partir. Si vous avez besoin d'argent pour tous ces voyages, vous irez en chercher. Je vous envoie un reçu de 500 fr.

Enfin, j'ai donné tous les renseignements à Troppmann. Il vous expliquera tout, et vous ferez ponctuellement ce qu'il dira. »

JEAN KINCK.

La procuration et le reçu n'étaient pas joints à cette lettre. Mais Troppmann les annonçait par le prochain envoi. Il convient avec la femme Kinck et son fils aîné de tout ce qui allait se faire et repart, affectueusement secondé par la famille jusqu'à sa voiture. Le lendemain la femme Kinck reçoit par la poste une enveloppe contenant une procuration de Jean à Gustave, faite à l'aide d'un modèle imprimé et datée à Paris du 3 septembre, et un chèque daté du 4 sur la caisse commerciale. L'instruction a établi que ce modèle avait été acheté dans la journée à Lille par l'accusé, que Troppmann l'avait rempli de sa main de même que le chèque, et qu'il avait expédié ces deux pièces de Lille même.

Troppmann est revenu à Paris où il a pris une chambre à l'hôtel du Chemin de fer du Nord, sous le nom de Jean Kinck. Une lettre du 5 signé Kinck, envoie cette adresse à Roubaix, réitère l'invitation de venir à Paris dans quelques jours et ajoute: « Nos affaires vont très-bien. »

La femme Kinck ne dissimulait pas aux personnes à qui elle avait fait connaître ces circonstances l'étonnement que lui causaient les démarches singulières et imprévues de son mari, et l'inquiétude que lui inspirait l'impossibilité où Kinck paraissait être d'écrire lui-même ses lettres. Mais elle avait confiance en Troppmann; les instructions qu'elle recevait étaient nettes et pressantes, elles y conforma exactement. Gustave satisfait de faire un voyage, avait quitté Roubaix dès le 3 septembre sans attendre la procuration que sa mère devait faire régulariser et lui envoyer. Il arriva à Guebwiller le 7 et en informa aussitôt ses parents. Sa présence rassura la famille. Roller à laquelle il explique qu'une affaire urgente, et jusqu'à nouvel ordre secrète, a appelé son père à Paris. L'exécution du plan conçu par Troppmann est commencée. Gustave va revenir à Paris porteur des 5500 fr. Deux lettres signées Jean Kinck, et datées du 8 septembre, partent aussitôt de Paris, l'une pour Guebwiller, l'autre pour Roubaix. La première dit à Gustave: « Tu partiras quand tu auras l'argent, le train de Moulhouse part à dix heures moins le quart du matin. Je t'attendrai à la gare. Tu m'enverras une dépêche avant de partir. Mon adresse est à l'hôtel du Nord. Au revoir cher fils. » L'autre règle et presse le départ de la dame Kinck: « Chère femme, je me suis empressé d'écrire à Gustave. Maintenant si vous venez ensemble, tu prendras tous les papiers avec toi, et au lieu de venir le matin nous ne partirons de Roubaix qu'à 2 heures de l'après-midi. A 10 heures vous serez à Paris. Alors je vous attendrai, car pendant le jour j'irai à Fontainebleau et je ne viendrai qu'à neuf heures du soir. N'oublie pas les papiers et viens samedi. Au revoir. »

Un post-scriptum insiste sur le train à prendre pour arriver le soir et non dans la journée. Mais Gustave n'était pas encore en mesure de retirer les lettres chargées. Il écrit à Jean Kinck à l'hôtel du chemin de fer du Nord qu'il ne peut toucher l'argent. Le plan est dérangé. Troppmann envoie immédiatement, le 10 septembre, des dépêches à Gustave et à la femme Kinck pour suspendre leur départ et leur écrit, en outre, les lettres suivantes:

« Mon cher fils... ne viens pas que tu aies l'argent. J'ai écrit à maman pour qu'elle aille tout de suite à la mairie pour faire signer la procuration... Tu viendras alors quand tu auras l'argent. Maman ne viendra qu'après toi, car je lui ai écrit de ne pas venir avant que tu sois là. Tu m'enverras une dépêche le jour avant; j'irai l'attendre à la gare. Mais ne dis seulement jamais le nom de ton ami. Ton père, Kinck, Jean. »

« Ma chère femme, dit la lettre envoyée à Roubaix, aussitôt que tu auras cette lettre tu iras à la mairie pour faire signer la procuration... Tu m'enverras à Gustave à Guebwiller. Tu ne viendras pas samedi soir, car je veux que nous soyons tous ensemble. Tu ne viendras que quand je t'écrirai. »

Cependant l'inquiétude de la dame Kinck augmente au sujet des lettres qu'elle, depuis quinze jours, continue à ne pas être de l'écriture de son mari. Ne sachant pas écrire elle-même, elle fait écrire par son second fils Emile, une lettre qu'elle adresse à l'hôtel du chemin de fer du Nord, et où ses craintes sont exprimées. Troppmann la rassure par une lettre du 12 septembre.

« N'ayez nulle crainte pour moi car nos affaires vont bien. Seulement je suis tombé sur la main, et il y a des moments où il m'est presque impossible de prendre une plume. Mais maintenant ça va mieux et j'espère ne plus rien sentir dans deux ou trois jours. Prépare-toi à venir à Paris pour jeudi. Mes affaires seront finies. Tu quitteras Roubaix à deux heures et je vous attendrai à la gare. Si mes affaires n'étaient pas finies, je vous enverrais une dépêche le matin; alors vous ne viendrez que vendredi, mais avec le même train, car je veux être tranquille quand vous serez une fois chez moi. Si vous avez envoyé la procuration dimanche, Gustave viendra mardi soir, préparez-vous et soyez contents, car aujourd'hui nous sommes riches. Je vous embrasse tous, Kinck Jean. »

Cette lettre expédiée Troppmann va, en compagnie de son compatriote Aron, se divertir au bal de Saint-Cloud. Ses parents se préoccupent de sa longue absence. Il leur écrit à plusieurs reprises que ses affaires marchent, que si elles réussissent ils seront dans l'aisance. Un jour il prétend un voyage à Londres. Il se fait adresser poste restante la correspondance de sa famille; personne des siens n'a jamais su à quel hôtel il était descendu.

Mais Gustave attendait vainement la procuration qu'il croyait devoir lui être envoyée directement et que sa mère lui avait, depuis plusieurs jours déjà, adressée poste restante. Il la réclame. Une dépêche, signée Jean Kinck, lui répond le 15 septembre que la pièce est à Guebwiller.

Troppmann écrit en même temps à Rou-

baix: « Chère femme... écrivez-donc à Gustave où vous avez envoyé la procuration. Il aura alors sûrement l'argent. Tenez-vous prêts à venir à Paris. Aussitôt que Gustave sera chez moi, je vous enverrai une dépêche et vous viendrez le même jour. Je vous attends écrit de venir maintenant, mais je ne veux pas que cette procuration se perde; un jour plus longtemps ne fera rien et je veux que nous soyons tous ensemble. »

Gustave se rend au bureau de poste. Le receveur consent à lui remettre l'enveloppe qui contient la procuration, mais cette pièce n'est qu'enregistrée. La dame Kinck a mal compris les instructions qu'elle a reçues et n'a pas fait légaliser la signature. Gustave ne peut obtenir la remise des valeurs. Il se décide; malgré les recommandations qui lui ont été faites à partir pour Paris et envoie le 16 septembre de Guebwiller la dépêche suivante:

« Jean Kinck hôtel du chemin du Nord, j'arrive demain, 5 heures 20 du matin. » Le calcul de Troppmann est encore une fois trompé. Gustave va arriver en plein jour. Mais le malheureux manque le train; il n'arrive à Paris le 17 qu'à 9 heures 30 du soir. Malgré ce retard de 16 heures, Troppmann est là, le reçoit, le conduit à l'hôtel, lui fait déposer son bagage et lui fait écrire, à sa mère ce billet dont le texte et la forme attestent la précipitation avec laquelle il a été tracé: « 7 septembre, je viens d'arriver à Paris. Vous devez venir à Paris. Partir de Roubaix dimanche soir à deux heures et à Lille à 4 heures 18. 2^{me} classe. Prendre tous les papiers. Gustave. »

Les gens de l'hôtel voient Troppmann et Gustave sortir et s'éloigner rapidement. L'accusé passe la nuit dehors. Le lendemain matin, il revient seul. Gustave ne reparait plus. Ici, Troppmann interrogé par le juge d'instruction invente une version audacieuse: Kinck père qui n'avait pu se trouver à l'arrivée de Gustave, a rejoint au café son fils et son ami. Tous trois ont passé la soirée et une partie de la nuit à se promener, Troppmann s'est ensuite séparé de ses compagnons et il ne sait où ils sont allés. Mais il ne peut citer aucun témoin qui les ait vus ensemble; un seul renseignement accable l'accusé. On retrouve deux quincailleurs nommés Dufour et Daval qui déclarent avoir ce jour-là, entre 9 et 10 heures du matin, vu à Troppmann qui paraissait très pressé une pelle de jardinage et une petite pioche appelée décintrioir. L'accusé confronté avec ces témoins et avec d'autres personnes qui ont assisté aux deux ventes, est obligé de reconnaître qu'il a fait cette acquisition, prétend n'avoir agi que d'après les instructions de Kinck père et avoir remis à celui-ci sans s'inquiéter de l'usage qui devait en être fait, les objets achetés par lui.

A ce point de la procédure, il était revenu certain que les instruments achetés par l'assassin lui avaient servi dès le soir même pour creuser la fosse du jeune homme qui, au dire de l'un de ses compagnons de route, arrivait gaiement à Paris. Ici d'ailleurs se place une circonstance non moins grave à la charge de l'accusé. De même qu'on avait retrouvé en sa possession l'argent et les papiers de Jean Kinck et chez l'horloger Durand une montre et une chaîne en or, vendues par lui le 6 septembre et qui étaient celles de Kinck, de même on a découvert que tout ce qu'avait apporté Gustave était tombé entre ses mains. Les lettres, un petit portefeuille dans un étui et enfin la montre, et la chaîne du fils Kinck ont été saisis soit à l'hôtel du chemin de fer du Nord, soit sur la personne de Troppmann. L'accusé a prétendu que tous ces objets lui avaient été donnés. Le second assassinat est consommé. Le meurtrier n'a pu réussir à s'emparer de la somme de 5,500 francs tant convoitée; mais il lui reste à dépouiller la femme qui va venir et qui doit arriver munie des papiers de Kinck, des économies de ménage et de l'argent provenant du chèque envoyé à Roubaix le 3 septembre. Le lendemain 18, Troppmann écrit à sa famille que ses affaires vont bien et qu'il pourra probablement retourner le lundi 20 à Cernay.

La lettre de Gustave a produit l'effet attendu. La femme Kinck surmonte sa répugnance pour un voyage et reprend dans des conditions qui la préoccupent, malgré les fatigues de sa grossesse, et au moment où l'un de ses enfants vient d'être malade. Elle réunit ce qu'elle croit nécessaire aux affaires traitées par son mari, fait rapidement ses préparatifs de départ, et le 19, vers midi, ses voisins et ses parents la viennent partir avec les enfants qui se réjouissent. A la gare de Lille, elle apprend qu'un train part avant celui qui lui a été indiqué; elle se précipite place, arrive à Paris plusieurs heures avant le moment convenu, et se fait aussitôt indiquer l'hôtel du Chemin du Nord. Elle y demande Jean Kinck; on lui répond qu'il est sorti, et on l'engage à se reposer au bureau de l'hôtel et à prendre un repas. Elle résiste à cette invitation qui allait la sauver, disant qu'elle préfère retourner à la gare où son mari doit venir la chercher. Elle s'y rend, déposant seulement un paquet à l'hôtel et attend l'arrivée du dernier train.

Que faisait pendant ce temps l'accusé? Il n'a pu le dire. Mais l'instruction l'a montré préparant les instruments de son dernier crime. La petite pelle et le décintrioir qu'il a abandonnés dans la plaine, après avoir enterré le corps de Gustave, ne suffisent plus pour tuer six personnes et pour enfouir leurs cadavres. Troppmann achète vers cinq heures du soir, chez un tailleur de la rue d'Allemagne, une pelle, une pioche d'une dimension plus forte, il les laisse chez le marchand jusqu'à huit heures. La nuit complètement close, il vient les reprendre, monte sur l'impériale d'un omnibus et descend aux Quatre-Chemins. Interrogé sur ce fait, il est forcé d'en convenir. Mais, ici, revient sa réponse invariable: il n'a fait qu'obéir à Jean Kinck, qui l'attendait au Chemin-Vert. A onze heures moins dix minutes, le cocher Bardot, qui stationnait devant la gare de Nord, voit monter dans sa voiture découverte la femme et les cinq enfants accompagnés de l'accusé. Troppmann convient d'un prix qu'il paie d'avance pour aller jusqu'à la porte de Flandre. La voiture part, les voyageurs causent avec entrain et abandon et partent du père de famille qu'on va rejoindre. La